

# Réunion du Conseil de quartier du RECLUS

Faculté des Sciences – Amphi 8

COMPTE-RENDU

5 JUILLET 2016

20 HEURES

Territoire OUEST

REUNION ORGANISEE PAR	Le service Démocratie participative.
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p>Habitants : 21 personnes. Partenaires : M. Thomas BORNE, Maître-composteur à la Communauté Urbaine du Grand Nancy ; Association Grand Nancy Défibillateur : M. Willy PEPINO, coordinateur-animateur communal sur Vandœuvre et M<sup>me</sup> Patricia PAUL, sauveteur volontaire de proximité ; Presse locale : M<sup>me</sup> Marie-Danielle MAIX, Est Républicain.</p> <p>Commune : Elus : Monsieur le Maire Stéphane HABLLOT ; M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme. M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative ; M<sup>me</sup> Dominique RENAUD, Conseillère municipale et Conseillère Régionale à la Grande région Grand Est.</p> <p>Personnel municipal : M<sup>me</sup> Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative, M. Bernard PONTON, Directeur du Service Communication.</p>

**Ordre du jour :** Intervention des bénévoles de l'association Grand Nancy Défibillateur  
Le compostage des déchets de jardin.  
L'aménagement de l'Avenue Général Leclerc  
Questions diverses.

## **Introduction :**

En préambule, Monsieur le Maire précise le périmètre du quartier du Reclus.  
Monsieur le Maire présente ensuite les élus, les agents municipaux et l'agent communautaire, convié à cette réunion afin de présenter le traitement des déchets verts. Puis, il liste les points à l'ordre du jour de la réunion et donne la parole aux membres de l'association Grand Nancy Défibillateur.

## **1/ Présentation du rôle des sauveteurs volontaires de proximité de « Grand Nancy Défibillateur » :**

Willy Pépino explique le rôle des sauveteurs volontaires de proximité : *« il s'agit de personnes volontaires qui ont un défibrillateur. Ils sont identifiés sur le site Internet de l'association et s'inscrivent à une permanence. S'il y a une victime à proximité de chez eux lors de leur permanence, le sauveteur volontaire est contacté et il intervient dans les cinq minutes suivant l'appel. Cette proximité et cette rapidité d'intervention donne une chance supplémentaire à la victime d'arrêt cardiaque de survivre. Le défibrillateur est automatique. La première chose à faire, pour le sauveteur volontaire de proximité, c'est de poser les électrodes de la machine sur la victime d'un arrêt cardiaque : c'est ensuite le défibrillateur qui va analyser ce qu'il faut faire et il suffit de suivre ses instructions. Une formation est prodiguée aux nouveaux volontaires. »*

*Comment fait-on pour établir le contact avec le volontaire ?*

M. Pépino : *« Une personne est victime d'un arrêt cardiaque ; elle est avec quelqu'un de sa famille, c'est cette personne qui téléphone au 15. Le sauveteur volontaire de proximité est immédiatement appelé par les urgences du 15 s'il y en a un de permanence, en même temps que les services du 15 préviennent le SAMU et les pompiers. Ça va ensemble. Sur la ville, nous avons une trentaine de sauveteurs volontaires. C'est un dispositif de rapprochement des personnes, cela crée du lien. C'est un geste citoyen solidaire : on veille sur nos voisins. Les médiateurs de nuit vont bientôt rentrer dans le dispositif. S'il y a un problème, le premier geste à faire, c'est d'appeler le 15. »*

*Quelles sont les contraintes du sauveteur volontaire ?*

Réponse : *« Dans sauveteur volontaire de proximité, il y a le mot volontaire : donc il donne de son temps. Lorsqu'on est chez soi, on s'inscrit à une permanence sur le site de l'association. C'est très libre, très souple. »*

*Quelle est la probabilité d'être appelé ?*

Réponse : « Elle reste très faible car on compte deux arrêts cardiaques par jour sur l'agglomération nancéienne. S'il y avait des sauveteurs volontaires partout, elle serait encore plus faible. »

Monsieur le Maire remercie Monsieur Pépino pour sa présentation et donne la parole au maître-composteur.

## 2/ Présentation du compostage des déchets verts :

M. Borne : « La Communauté Urbaine du Grand Nancy propose des solutions pour mieux gérer les déchets organiques, c'est-à-dire les déchets du jardin. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ces déchets ne sont plus acceptés dans les ordures ménagères ou dans les sacs transparents du tri sélectif. En déchetterie, on collecte plus de 33 000 tonnes de déchets par an sur l'agglomération nancéienne, dont 5700 tonnes de déchets verts. Les agents de la CUGN distribuent une fois par an du compost aux habitants. »

*Et les déchets de la cuisine, des légumes ?*

Réponse : « Ces déchets représentent 17 000 tonnes par an. Ils sont toujours acceptés dans les ordures ménagères mais on vous encourage à les composter directement. Certains habitants en immeubles ont créé des composteurs collectifs en pied d'immeubles. On trouve par exemple un composteur collectif à la Cité Universitaire de Brabois ou dans la rue de Bois le Duc, au niveau d'un petit collectif de maisons de ville »

*Les pissenlits passent à travers tout, même le béton !*

M. Borne explique qu'en pratiquant la tonte mulching (le fait de ne pas tondre à ras mais de laisser 6,5 cm de hauteur d'herbe), le sol sera de plus en plus léger, ce qui déplaît fortement aux pissenlits, dont le nombre va fortement diminuer dans le jardin.

Le maître composteur explique les avantages du paillis, du mulching et du compostage : « Avant de se rendre en déchetterie, il existe d'autres solutions pour se débarrasser des déchets verts : le paillis ou le compostage. On peut utiliser ces déchets verts en **paillis** dans le jardin : il s'agit de couvrir le sol avec des débris végétaux pour nourrir le sol. Les feuilles tombées au sol dans les forêts représentent le meilleur exemple de paillis naturel, qui rend les arbres magnifiques. Le compost n'émet pas de mauvaises odeurs, si on y apporte de l'air. Il faut ajouter aux déchets humides (épluchures de légumes notamment) des feuilles mortes ou du carton sans encre comme des boîtes à œufs ou des rouleaux de papier toilette ou du carton brun ondulé. »

L'agent communautaire poursuit : « A la CUGN, nous formons un réseau de bénévoles au compostage, appelés les « guides composteurs » pour aider à sensibiliser les citoyens au recyclage de leurs déchets verts. Vous pouvez aller consulter notre site dédié : [www.guidescomposteurslorraine.fr](http://www.guidescomposteurslorraine.fr) La formation, organisée par l'ADEME, est ouverte à tous et elle est gratuite. Le service Déchets verts de la CUGN sera présent lors du week-end « Jardins de Ville, Jardins de Vie » de septembre au parc de Montaigu à Jarville. Des démonstrations de tonte mulching seront faites et des composteurs seront en vente.

M. Donati : « Un tiers des personnes fait déjà son **compost**. La CUGN vend des composteurs à prix réduit. Elle souhaite qu'il n'y ait plus de déchets verts dans vos poubelles et moins d'apport en déchetterie. Les déchets de cuisine sont en revanche toujours acceptés dans les ordures ménagères. Il reste le cas des personnes âgées qui n'ont pas de voiture, dans ce cas, que peut-on faire ? La ville de Vandœuvre propose aux personnes âgées de plus de 75 ans de s'inscrire en mairie s'ils souhaitent que la ville les aide à tailler des branches deux fois par an. Seule obligation : être présents lors du ramassage. L'enlèvement des déchets verts étant une compétence de la CUGN, nous avons soulevé le problème : le vice-président en charge des déchets réfléchit actuellement à la mise en place d'un service similaire dans notre agglomération. »

Monsieur le Maire : « Il nous arrive d'avoir des demandes d'habitants, pour des interventions concernant les déchets verts qu'ils ne peuvent apporter en déchetterie. Bien que ce ne soit pas une compétence communale, on intervient. N'hésitez pas à m'adresser un courrier si vous êtes dans ce cas. On peut intervenir ou faire intervenir une association. »

L'agent communautaire : « Il est strictement **interdit de brûler des déchets verts dans son jardin**, pour plusieurs raisons : parce que cela pollue l'air et peut nuire à votre santé, parce que cela gêne les voisins et aussi parce que c'est dangereux : risque d'incendie. Ce fait est passible d'une **amende de 450 €**. Une étude a démontré que le fait de brûler 50 kilos de déchets verts à l'air libre émettait autant de particules fines qu'une voiture essence qui roule 18 000 Kms. »

### 3/ L'aménagement de l'avenue Général Leclerc en vue de sa sécurisation :

M. Donati : « Il y a régulièrement dans cette avenue des accidents matériels, surtout au printemps, ce qui inquiètent les riverains, notamment au niveau des passages piétons.

*Nous avons travaillé sur ce problème d'aménagement de l'avenue du Général Leclerc pendant deux ans avec la CUGN, les riverains et les associations du Reclus et du quartier Lorraine voisin, pour aménager la voirie. On a mis au point un projet d'apaisement de la circulation. Globalement, cela consiste à améliorer la sécurité de l'avenue dans ses virages en régulant la vitesse des automobilistes par la présence de feux tricolores qui existent déjà mais qui passeront au rouge si les automobilistes roulent trop vite et resteront vert si les automobilistes se déplacent à 40-45 km/h (onde verte). La file qui tourne à gauche lorsqu'on descend l'avenue en direction de la rue Basch, était utilisée par certains pour doubler les autres voitures : cela ne sera plus possible après les travaux. Nous avons constaté qu'il y a beaucoup trop de voitures sur les trottoirs : l'avenue sera rétrécie, avec par endroits du stationnement sur la voirie avec des bornes en plastique J11 pour maîtriser la circulation en descente : on va ainsi libérer les trottoirs.*

*Les passages piétons seront éclairés et un nouveau passage piéton sera créé au niveau du chemin de la Fosse Pierrière. Le coût de ces aménagements s'élève à 200 000 Euros. »*

Quelle sera la **durée des travaux** ?

M. Donati : « Il s'agit essentiellement de marquage au sol, donc ces travaux ne sont pas longs. L'avenue ne devrait pas être fermée à la circulation. Ils doivent commencer en juillet et être terminés en septembre. »

Un habitant : « A combien est limitée la vitesse dans l'avenue Général Leclerc ? 30 km/h ? 70 Km/h ? Il y a un panneau ambigu, mal positionné et limité à 30 km/h ! »

M. Donati : « Nous avons posé en haut de la rue de la Fosse Pierrière une barrière pour empêcher les deux-roues d'y accéder à toute allure, pour protéger les piétons. Cette barrière peut s'ouvrir, pour laisser l'accès aux pompiers et au chasse-neige. Les éboueurs ne passent pas par là, car ils ne peuvent pas repartir en marche arrière pour des raisons de sécurité. La CUGN a placé des containers collectifs en bas de l'impasse. Les poubelles placées en haut de l'impasse sur l'Avenue Général Leclerc sont également ramassées. »

Une habitante regrette l'absence d'aménagement de l'arrêt du Tram « clinique Saint André » dans la rue Jean Jaurès.

M. Donati : « La CUGN est venue sur place. La pente (de 14 %) rend l'aménagement aux personnes à mobilité réduite impossible techniquement. »

Un autre habitant s'étonne car il a remarqué que dans l'avenue de Boufflers, l'aménagement de l'arrêt de bus a bien été réalisé.

M. Donati fait remarquer qu'il ne s'agit pas de la même ligne (un bus et pas un tram). « Ce n'est pas qu'ils ne veulent pas, c'est une obligation légale de par la loi sur l'accessibilité. Mais le contrat du Tram sera terminé en 2022. Il faudra pour le remplacer opter pour un nouveau mode de circulation. Pour les rues en pente, il faudra plutôt des bus de type 2. »

M. Carpena : « Le Tram d'aujourd'hui a une roulette centrale qui peut se rabattre pour passer du mode guidé à un mode routier. Cela n'existe plus. Donc, on optera pour un mode guidé partout, mais il y aura alors de nombreuses zones routières à équiper de rails. Le nouveau système de tram ne permettra pas de monter les rues en pente. Le futur Tram s'arrêtera donc probablement au Vélodrome. Il faudra donc envisager plusieurs lignes car les bus de type 2 peuvent prendre moins de passagers qu'un Tram actuel. De plus, on va avoir une augmentation de la charge de transport en raison de la montée des facultés des services de médecine, de chirurgie et de la maternité sur Brabois. »

Un habitant signale que de nombreux automobilistes et des livreurs de pizzas à scooter circulent tous les jours en sens interdit dans l'avenue Jean Jaurès et que c'est vraiment dangereux.

Pour M. Donati, la seule solution, c'est la verbalisation.

Action : demander à la police Nationale d'effectuer des contrôles sur place.

#### 4/ Questions diverses :

M. Donati évoque les plans des parcs réalisés par la ville. « Lors du premier mandat, nous avons réalisé le plan des arbres du Parc Richard Pouille avec un groupe d'habitants et le service communication. Cette fois-ci, nous avons sorti le plan des arbres, des oiseaux et de l'histoire du parc du Charmois. »

Le directeur de la communication complète : « Il s'agit d'un petit guide complet, qui permet d'amener les habitants à traverser le parc en reprenant contact avec la nature. On le trouve sur les présentoirs à la ferme du Charmois ou encore à l'accueil de la mairie. »

#### **Quand sera installée la fibre optique ? Est-ce une compétence municipale ?**

M. Poncelet : « Nous faisons passer régulièrement une information sur la fibre optique dans les numéros du 54500: sur Vandœuvre, elle est installée par Orange. Ils ont un planning. D'ici 3 ans, toute la ville sera câblée. Orange installe actuellement des armoires. Les copropriétés se branchent ensuite sur ces armoires. Pour les particuliers, la réglementation vient d'être définie par l'Etat début 2016. »

Cela se branche comment ? Qu'est-ce qu'il faut faire ?

M. Donati : « Ils tirent un câble jusqu'à proximité de votre maison. Il y aura une participation financière de votre part. Le câble passe par des gaines qui existent déjà. Mais il vous faut un opérateur. Orange a payé des droits d'installation. Les autres opérateurs doivent à leur tour payer des droits à Orange. Les autres opérateurs d'Internet font ou ne font pas de proposition de fibre optique sur la ville. »

Un habitant, client de l'opérateur Orange, intervient : « Je suis client Orange. J'ai reçu un email il y a un an pour me dire qu'on va m'informer sur l'arrivée de la fibre optique dans mon quartier. Depuis, plus aucune nouvelle ! »

Y a-t-il des **caméras de surveillance** dans la ville ?

Monsieur le Maire : « La priorité, c'est la sécurité des citoyens. Il est impossible de déployer des policiers municipaux sur toute la ville et 24h/24 mais on peut dissuader. On a un bon contact avec la police nationale, on peut leur signaler le problème du sens interdit non respecté. On peut placer une caméra pendant cinq mois, cela a été fait dans la rue Aristide Briand ou sur la tour du centre des Nations. J'ai demandé au premier Ministre de classer Vandœuvre en ZSP (Zone de Sécurité Prioritaire). Beaucoup d'enquêtes judiciaires sont en cours dans la ville. »

Où en est la demande d'un riverain de **projet d'activité commerciale** dans le quartier ?

Monsieur Carpena : « Nous avons travaillé avec le promoteur sur ce projet. Au départ, il voulait ouvrir un bar, le permis lui a été refusé, en raison des nuisances que cela engendre. Puis un salon de coiffure : deuxième refus. On l'a accueilli pour réorienter son projet, pour qu'il soit acceptable. Dans un premier temps, il voulait créer une maison médicale. Mais il n'a pas trouvé assez de médecins. Au final, ce sera un jeune boulanger qui va s'installer dans son local. »

#### **La métropole, qu'est ce que cela nous apporte ?**

Monsieur le Maire : « C'est une question qu'on s'est posée. L'intérêt pour Vandœuvre, c'est d'avoir plus de force. Il en existe déjà 14 en France : Marseille, Lyon, Brest sont métropoles. C'est une manière de peser au niveau national et régional. Nancy métropole aura un budget de 600 millions d'euros ; c'est-à-dire le même budget que le département de Meurthe-et-Moselle. »

Madame Renaud : « Des compétences de la Région passent à la Métropole. Elle récupère aussi des compétences du Département. »

M. Donati : « La France a été redivisée en 14 grandes régions [au lieu de 22]. Jusqu'à présent, la Région gérait seule l'économie. Dorénavant, la compétence économique sera partagée avec la Métropole. La métropole pourra décider de son avenir économique. »

Madame Renaud : « Sur une même région, nous avons Strasbourg Métropole et à présent Nancy qui va devenir elle aussi une Métropole : le pouvoir est partagé. C'est une chance. Il est normal que Nancy ait son mot à dire. »

M. Carpena : « Des transferts de compétence sont faits à la Métropole : elle va être chargée des aides du fonds de

*solidarité au logement, des aides aux jeunes en difficulté, des actions de prévention spécialisée et du tourisme. »*

Madame Renaud : « *La compétence sociale reste au Département. Il faut se rappeler que Nancy a été la première ville à devenir une Communauté Urbaine.* »

Monsieur le Maire : « *L'ancien Maire de Vandœuvre, M. Pouille, était président du District urbain de Nancy. Les territoires sont redécoupés. Les cantons du département ont doublé, ils font tous 70 km de long : où est la proximité ? Les régions sont beaucoup plus grandes qu'avant, ce qui fait que le citoyen se sent éloigné du centre de décision. La Métropole représente une force, à condition de ne pas oublier le citoyen. »*

M. Donati : « *C'est le principe de subsidiarité. Il faut éviter que les grandes régions fassent ce qu'on fait mieux nous-mêmes. On est meilleur localement. Sur 3 € dépensés à Vandœuvre, 1 € est vandopérien et les 2€ restant viennent de la CUGN, donc de la future Métropole. »*

Madame Renaud : « *La Région va ouvrir des antennes de proximité : il y en aura une à Nancy, place Maginot, à la place de Darty, pour travailler avec la Métropole. »*

**En conclusion**, monsieur le Maire remercie les habitants présents d'avoir participé aux échanges. « *On peut construire et avancer ensemble. On n'a pas encore tout résolu, comme l'accès à la fibre optique. De notre côté, on vous appuie dans vos démarches. »*

MESURES À PRENDRE ET QUESTIONS A SE POSER	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Demander à la police nationale de surveiller le respect du sens interdit dans la rue Jean Jaurès.	Responsable de la police municipale prévient la police Nationale	Dès que possible
Rédiger un courrier au DDSP au sujet du non-respect du sens interdit dans la rue Jean Jaurès et lui demander d'y poster des policiers nationaux.	Démocratie participative	Dès que possible

Coordonnées de l'association Grand Nancy Défibrateur :  
**03 83 51 80 88** / [www.grandnancydefib.fr](http://www.grandnancydefib.fr)  
Siège : 29 Avenue Maréchal Delattre de Tassigny à Nancy